



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 16 mai 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 11 mai 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du onze mai deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COULLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

**Absents excusés :**

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.  
Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.  
Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur CALTOT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

**2023 / 034 – ADHÉSION DE LA VILLE DE BOLBEC AU SDE 76**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-17 et 18, L. 5214-21, L. 5711-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du 09 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences du SDE 76 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du SDE 76 du 21 février 2023 acceptant cette adhésion ;

**Vu** le projet de statuts du SDE 76 modifié en ce sens ;

**Considérant** que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE 76 ;

**Considérant** que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE 76 et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises ;

**Considérant** que la consultation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) n'est pas requise ;

**Considérant** que chaque adhérent du SDE 76 dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification par le SDE 76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec ;

**Considérant** qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'adhérent est réputée défavorable ;

**Considérant** que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire ;

**Considérant** que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE 76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique ;

Date d'affichage de la présente délibération

Le 23 mai 2023



**Considérant** que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Énergie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE 76, avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE 76.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE 76.**

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

